Extrait du Compte-rendu du Conseil Municipal de Saulxures sur Moselotte du 13 mars 2014

## Point 8

## ACQUISITION USINE DES LONGENES

Par courrier du 19 février dernier, M Charbonnier gérant de H3C a informé la Mairie du projet de développement de ses activités de recyclage dans l'usine des Longénes, bâtiment qu'il loue actuellement à la société SAUCOPAR.

Ces nouvelles activités assurées en complément de l'investissement sur le site de la Médelle, engendreront une dizaine d'embauches supplémentaires. La CCHMo, ayant déjà participé à l'achat de l'usine de la Médelle, ne pourra bénéficier une seconde fois des subventions attribuées par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Par conséquent, M CHARBONNIER propose à la commune de Saulxures sur Moselotte de réaliser la même opération, à savoir l'acquisition des bâtiments par la commune et leur location à la société H3C sous forme de crédit bail.

Cela intéresserait les parcelles BD 36, 37 et 134 pour une superficie de 8552 m2, ensemble composé d'un bâtiment principal et d'une maison d'habitation avec dépendance.

Le coût d'acquisition diminué des subventions perçues serait intégralement répercuté dans le montant du loyer.

Le prix d'acquisition s'élève à 230000 € hors frais. L'estimation des services fiscaux s'élève à 250000 €. La commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal spécialement réunie le 19 février dernier à 20 H 00 a émis un avis favorable à cette acquisition. Il est donc proposé au Conseil d'acquérir les bâtiments des Longénes, de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR) et de se prononcer sur le principe de location par crédit bail.

Le contrat correspondant, en cours d'établissement, fera l'objet d'une prochaine délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal,

16 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

П

Décide l'acquisition de l'usine des Longénes, parcellesBD 36,37 et 134 pour une superficie de 8552 m2 pour un montant de 230000 €

Charge Me MILLET d'établir l'acte de vente correspondant et autorise le Maire à le signer.

П

Décide le principe de la conclusion avec la société H3C d'un contrat de crédit bail pour la location de cet ensemble immobilier.

Sollicite auprès de l'Etat une subvention pour la réalisation de cet opération de développement économique.